

## **MARCHE À SUIVRE POUR VÉRIFICATEURS AUX COMPTES**

Une vérification des comptes s'effectue par sondage, il est impossible de vérifier toutes les écritures.

### **REPRISE DES SOLDES À NOUVEAU**

Vérifier que les chiffres du bilan d'entrée coïncident avec le bilan de clôture de l'année précédente.

### **LIQUIDITÉS**

Vérifier les soldes des comptes de liquidités avec les relevés bancaires, ccp et livre de caisse à la date de clôture de l'exercice.

*Remarque* : Il est conseillé à la personne responsable de la tenue de la caisse de faire constater par son trésorier à une date définie soit en début soit en fin d'exercice le montant exact contenu en caisse.

Cette personne fera également signer un document attestant de la somme disponible à cette date.

### **RECETTES ET SUBVENTIONS**

Vérifier le montant de la ou des subvention(s) reçue(s) avec les courriers de la Commune ou autre organisme.

Vérifier quelques cotisations de membres (justificatifs de paiements reçus).

### **FACTURES FOURNISSEURS**

Procéder par sondage à la vérification et à la concordance des écritures avec les pièces justificatives. (Prendre par exemple toutes les factures fournisseurs d'un mois et vérifier leur paiement sur les relevés bancaires ou postaux).

### **TRANSITOIRES**

Vérifier les écritures des actifs et passifs transitoires (Charges à payer, Produits reçus d'avance, Produits à recevoir et Charges payées d'avance).

Vérifier que les transitoires de l'exercice précédent ont bien été régularisés.

Vérifier le détail avec justificatifs des transitoires de l'exercice clôturé.

### **SALAIRES**

Vérifier que les salaires correspondent aux contrats de travail.

Vérifier que la législation du droit du travail soit respectée (paiement des charges sociales, assurance accident et 2<sup>ème</sup> pilier).

### **TVA**

Si l'association ou le club est soumis à la TVA demander les pièces justificatives de paiement.

### **CONCLUSION**

Cette marche à suivre est purement indicative et doit être adaptée aux besoins de chaque club ou association.

**N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET DE MANDATER AU MOINS UNE PERSONNE POUR LE LIRE LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**